

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 17 juin 2021



Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON	X		
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Isabelle KRZYWKOWSKI	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Frédéric NOEL			
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK			
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA			Cédric LAURENT

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T)			Jean BRETON
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Véronique GHIGLIONE (T)	X		
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Juliette BODIN (T)			
Thibault RUCHON (S)			
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)			
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)			Lucie LEMPEREUR
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)			
Noémie DUTILLEUL (T)			
Stephen FAUVERNIER (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Diane IVALA-MENDOME (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)			Virginie ZAMPA
Charlène DELACOUR (S)			
Mathis MORIN (T)			
Lucie LEMPEREUR (S)	X		
Loona MOURENAS (T)			
Ali BOUZIANE (S)			
Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)			
Mathias THIBAUDAU			
Allan PONS (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			
Hugo PREVOST (T)			
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)			
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
Véronique-Aurélie BRICOUT	Chargée de mission Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation		X
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI	Directrice de la DEFI par intérim		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X (Séverine ROYER)	

Invités permanents (suite)

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Sandrine IRACHABAL	Présentation du DE Éducateur Technique Spécialisé	X	
Constance CHEVALLIER-GOVERS	Présentation de l'équivalence de notes entre systèmes étrangers et système français	X	
Gilles FAURY	Présentation du dossier d'accréditation de l'INSPE	X	
Laurence BARALDI	RDE et MCCC de la Faculté d'Économie	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

Les points à l'ordre du jour sont traités dans un ordre différent de celui indiqué sur la convocation. Le présent relevé de décisions retranscrit la séance en respectant la chronologie.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021**
- 3. Information concernant la mise en place du DE Éducateur Technique Spécialisé**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM**
- 6. Discussion concernant l'équivalence de notes entre systèmes étrangers et système français**
- 7. Présentation du dossier d'accréditation de l'INSPE**
- 8. Questions diverses**

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

→ Présenté par David DECHENAUD

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021**
- 3. Information concernant la mise en place du DE Éducateur Technique Spécialisé**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM**
- 6. Discussion concernant l'équivalence de notes entre systèmes étrangers et système français**
- 7. Présentation du dossier d'accréditation de l'INSPE**
- 8. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Calendrier des CFVU**

Séance du 24 juin annulée

→ Prochaine réunion le mardi 6 juillet,
avec une séance restreinte aux enseignants-chercheurs à 15h30
et une séance plénière à 16h

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021**
- 3. Information concernant la mise en place du DE Éducateur Technique Spécialisé**
→ Présenté par Sandrine IRACHABAL
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM**
- 6. Discussion concernant l'équivalence de notes entre systèmes étrangers et système français**
- 7. Présentation du dossier d'accréditation de l'INSPE**
- 8. Questions diverses**

Diplôme d'État Éducateur Technique Spécialisé (DEETS)

Sandrine IRACHABAL



Universitarisation des formations de travail social de niveau 6

Passage grade bac +2 au grade bac +3

- Instruction n° DGCS/SD4A/2018/50 du 23 février 2018 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements.
- Décret n° 2018-733 et n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social. Dont Arrêté NOR: SSAA1812296A du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé.
- Instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale familiale

Universitarisation des formations de travail social de niveau 6

Passage de l'offre non accréditée à l'offre accréditée

- Double agrément: Ministère des Solidarités et de la Santé / Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Processus d'accréditation mis en œuvre par le département carrières sociales de l'IUT pour 3 Diplômes d'État (DEASS, DEES, DEETS) présenté lors de la CFVU du 9/07/2020.
- Passage en CFVU différé pour le DEETS suite à un retard de transmission de l'arrêté datant du 22/07/2020 renouvelant l'autorisation pour l'IUT de préparer ledit diplôme pour une durée de 6 ans.

Diplôme d'État Éducateur Technique Spécialisé

- Une formation ancrée dans l'histoire du département carrières sociales de l'IUT: Formation dispensée dès l'ouverture du département carrières sociales.
 - 1967-2005: Préparation au Certificat d'Aptitude à la Fonction d'Éducateur Technique Spécialisé (CAFETS) niveau V (Bac)
 - 2005-2018: Préparation au DEETS niveau III (Bac +2)
 - Depuis 2018: DEETS niveau 6 (grade Bac +3)
- Profession: éducateur technique spécialisé
- Volume horaire de la formation: 1200 heures d'enseignements théoriques sur 6 semestres et 1960 heures de formation pratique
- 180 ECTS – Grade Bac +3
- Certification RNCP: 34828

Diplôme d'État Éducateur Technique Spécialisé

- Organisation de la formation en 4 Unités d'Enseignement articulées aux 4 Domaines de Compétences et 8 Blocs de Compétences associés (cf. Arrêté du 10 mars 2020):

UE : Individus et sociétés	DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé	BC 1 : Construction de la relation éducative BC 2 : Analyse de la construction d'un projet éducatif professionnel
UE : Fondements méthodologiques	DC 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé	BC 3 : Conception et conduite de la mise en situation professionnelle BC 4 : Organisation du travail
UE : Communication	DC 3 : Communication professionnelle	BC 5 : Expression et communication écrite et orale BC 6 : Communication professionnelle en travail social
UE : Environnement institutionnel	DC 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	BC 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels BC 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Diplôme d'État Éducateur Technique Spécialisé

- Conditions d'accès à la formation:
Être en situation d'emploi ou en situation d'apprenti et remplir une des conditions suivantes:
 - être titulaire du baccalauréat ;
 - être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
 - bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L613-5 du code de l'éducation.
- Responsable de la formation: Sandrine IRACHABAL
- Coût de la formation:
Tarif horaire: 10,50€/h
Coût annuel: base sur 400h – 4200€
Pas d'exonération

Sandrine IRACHABAL : Cette formation n'est proposée qu'en formation continue. Le public est en cours d'emploi, en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Nous veillons à ce que les candidats bénéficient du soutien de leurs employeurs, et donc du financement de la formation, pour s'assurer qu'ils puissent véritablement s'engager dans cette formation d'une durée de 3 ans.

Bernard BRUNET : De quel périmètre géographique proviennent les étudiants que vous accueillez ?

Sandrine IRACHABAL : Plutôt régional. À cette échelle, la formation Éducateur technique spécialisé est proposée seulement par l'UGA et par l'Association régionale pour la formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales (ARFRIPS) de Lyon.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021**
- 3. Information concernant la mise en place du DE Éducateur Technique Spécialisé**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM**
- 6. Discussion concernant l'équivalence de notes entre systèmes étrangers et système français**
→ Présenté par David DECHENAUD et Constance CHEVALLIER-GOVERS
- 7. Présentation du dossier d'accréditation de l'INSPE**
- 8. Questions diverses**



Conversion des notes obtenues dans le cadre d'une mobilité internationale

Constance CHEVALLIER-GOVERS
Chargée de mission à l'internationalisation

Le cadre réglementaire

- **De manière générale:**

Le principe est que la conversion des notes obtenues relève de la responsabilité du jury d'examen, qui est dès lors souverain.

- **Dans le cadre des échanges Erasmus:**

La Charte Erasmus impose une obligation de reconnaissance des crédits ECTS obtenus dans université partenaire (avec ou sans conversion des notes).

Si conversion des notes, les modalités de conversion doivent apparaître sur le site de l'Université.

Retour sur la pratique des composantes

- **Conversion des notes:** toutes les composantes sauf IUT1, Polytech, Sc. Po
- Quand il y a conversion, la majorité des composantes ont **une grille de conversion**
- Par contre, il n'y avait pas systématiquement de **communication** des grilles aux étudiants même pour les destinations Erasmus

	A	B	C	D	E	F
1		Grille de conversion	Diffusion sur internet	Diffusion sur intranet	Diffusion par email	Diffusion lors d'une réunion
2	ARSH					
3	CHIMIE-BIO	grille interne en foncti	non	non	non	non
4	DROIT	oui	non	non	oui	oui
5	Polytech	pas de conversion				
6	FEG	oui	non	non	non	non
7	IAE					
8	IM2AG	oui	non	non	non	non
9	IUGA	oui	non	non	non	non
10	IUT 1	non				
11	IUT 2	oui	non	oui		
12	IUT Valence	oui	non	non	si l'étudiant le dema	non
13	LLASIC	oui	non?	non	non	non
14	MEDECINE					
15	PHARMACIE					
16	PHITEM	grille interne en foncti	non	non	non	non
17	SHS	oui	oui	oui	oui	oui
18	STAPS	oui				
19	UFR LE	oui	pas encore mais prévu			

Travail DGDIT avec les composantes

- Transmission des grilles de conversion des notes à la DGDIT à titre d'information et de **recensement**
- Besoin exprimé par certaines composantes d'avoir un référentiel commun surtout pour les destinations **gérées en central**
- Rappel de l'obligation de **transparence par l'intermédiaire du site internet** concernant les destinations Erasmus

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8	Colonne9	Colonne10	Colonne11	Colonne12	Colonne13	Colonne14
	SHS	Medecine	ARSH	ECO	Pharma	LE	Droit	IUT Val	LLASIC	IUT 1	IUT 2	Polytech	IAE
Australie	X			X		X	X	X	X		X		
Brésil	X			X		X			X				
Canada	X			X		X	X	X	X		X		
Chili	X			X		X	X	X	X		X		
Chine				X		X			X		X		
Colombie	X			X		X	X	X	X		X		
Corée	X			X		X			X				
Equateur	X			X		X	X		X				
Etats-Unis	X			X		X		X	X		X		
Fédération de Russie				X		X	X		X		X		
Inde	X			X					X		X		
Japon				X		X	X		X		X		
Maroc				X		X			X				
Mexique	X			X		X	X		X				
Singapour	X			X					X				
Taiwan	X			X		X	X		X				
Thaïlande				X					X				
Tunisie				X		X			X				
Uruguay	X			X		X			X		X		
									même grille				

Bloc de référence: système français	Ap	Insuffisant	Passable	Satisfaisant	Bien		Très Bien		Excellent			
	ECTS	Fail	E	D	C		B		A			
	France	0 à 9,99	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
PAYS	SYSTÈME DE NOTATION											
Afghanistan	Sur 10	0 à 4,99	5 à 7,99			8 à 8,99			9 à 10			
	Sur 100	0 à 54,99	55 à 79,99			80 à 89,99			90 à 100			
	Ap	Fail	Satisfactory			Good			Excellent			
	Ap	Insuffisant	Passable	Satisfaisant	Bien		Très Bien		Excellent			
	ECTS	Fail	E	D	C		B		A			
	France	0 à 9,99	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Afrique du Sud	Sur 100	0 à 49,99	50 à 59,99		60 à 69,99		70 à 74,99		75 à 100			
	Ap	Insuffisant	Passable	Satisfaisant	Bien		Très Bien		Excellent			
	ECTS	Fail	E	D	C		B		A			
	France	0 à 9,99	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Albanie	Sur 10	1 à 4,99	5 à 5,99	6 à 6,99	7 à 8,99		9 à 9,99		10			
	Sur 100	0 à 49,99	50 à 55,99	56 à 65,99	66 à 85,99		86 à 95,99		96 à 100			
	Grade	F et FX	D	C	B et B+		A		A+			
	Ap	Insuffisant	Passable	Satisfaisant	Bien		Très Bien		Excellent			
	ECTS	Fail	E	D	C		B		A			
	France	0 à 9,99	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19

Grille de conversion commune comme outil interne

- Travail sur une grille de conversion commune portant sur **131 pays** sous la forme d'un document excel.
- Outil à **l'usage interne** pouvant être utile
 - Lors de la conclusion d'un accord avec une nouvelle destination
 - Pour sélection de candidatures provenant d'universités étrangères
 - Attribution de bourses à d'excellence à des étudiants étrangers
- Proposition de la DGNUM de préparer un **outil numérique** facilitant l'usage de la grille

Isabelle KRZYWKOWSKI : Ce document est très précieux. Nous venons de faire la sélection des étudiants étrangers et cette grille de notes pour 131 pays nous a parfois manqué. Un outil numérique serait le bienvenu mais il me semble que le fichier Excel serait très utile.

Constance CHEVALLIER-GOVERS : Le fichier Excel pourra être partagé tel quel sans problème après le vote de la CFVU.

David DECHENAUD : Ce point n'est pas voté car cette question relève de la compétence des jurys ; la CFVU ne peut pas imposer un modèle de conversion aux jurys. En revanche, si aucune communication n'a été faite à l'étudiant en mobilité concernant les modalités de conversion et que nous ne sommes pas en mesure de justifier d'une méthode de travail, nous sommes susceptibles d'appliquer par défaut la méthode de conversion de cette fiche dans le cadre d'un recours. Cette fiche peut également constituer une base de travail pour accompagner les collègues dans la construction d'une grille. L'objectif n'est pas que la CFVU adopte un cadre mais qu'elle accompagne les équipes dans l'élaboration de ce précieux outil.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Il serait important de rappeler la procédure. Pour ma part, j'avais oublié que cette conversion était du ressort des jurys. Nous procédions ainsi autrefois mais c'est désormais notre responsable international qui fait la conversion des notes et la communique au secrétariat. Le jury reçoit les notes converties, ce qui lui permet de décider des mentions notamment. Il est effectivement très important que cette question reste du ressort des départements : s'il y a peu de latitude pour la conversion des notes grâce à des grilles précises, cela ne dit rien de la manière dont un jury apprécie la note attendue ou la mention correspondante. Il est donc important de rappeler qu'il n'y aura pas d'harmonisation des pratiques.

Constance CHEVALLIER-GOVERS : Il est important de rappeler que nous avons une obligation de transparence à l'égard des étudiants concernant les modalités de conversion des notes pour les destinations Erasmus. Il ne s'agit pas forcément d'une grille. Lors du précédent audit du programme Erasmus, nous avons été alertés au sujet des pratiques des composantes qui n'étaient pas toujours très transparentes. La DGD DIT en a fait part aux responsables de composantes. Cette transparence serait également bénéfique pour les autres destinations, car les étudiants sont en droit d'être informés de ces modalités avant de partir.

David DECHENAUD : Il arrive que les retours des universités étrangères se fassent attendre et que les jurys se réunissent une seconde fois pour examiner les dossiers des étudiants concernés. L'examen quasiment au fil de l'eau des dossiers de demandes de conversion pourrait conduire à des pratiques de conversion hors jury, ce qui n'est pas conforme à la législation et rend d'autant plus nécessaire la transparence sur la manière dont on procède, l'étudiant non informé pouvant penser qu'un enseignant seul opère une conversion approximative.

Florence COURTOIS : Ces grilles sont très utiles mais ne rendent pas compte des particularités de l'usage des notes dans les différents pays. J'aimerais connaître la position de la Vice-présidence Relations internationales concernant l'outil Egracons qui tient compte de l'usage des notes et de la façon dont l'étudiant se présente à l'examen.

Constance CHEVALLIER-GOVERS : Nous avons en parallèle lancé toute une réflexion concernant l'éventuelle adhésion de l'UGA à Egracons ; il s'agit d'un système de conversion automatique des notes fonctionnant grâce à l'insertion des données par les universités membres et donnant la répartition des notes en fonction d'un groupe. Cet outil présente un double intérêt : l'automatisme, qui faciliterait le travail des composantes, et l'équité, dans la mesure où le positionnement de l'étudiant est défini

et retranscrit par rapport à un groupe. Certaines composantes sont favorables à l'adhésion de l'UGA à Egracons, d'autres non. Le problème est que cet outil ne concerne pas toutes les universités, même au sein d'un pays (l'Allemagne par exemple). Il nous faut donc dans tous les cas disposer de l'outil interne que constitue cette grille. L'adhésion à Egracons est gratuite car la contribution de chaque université est le partage de ses données. Je suis favorable à l'adhésion de l'UGA, mais je pense que dans la mesure où il n'y a pas consensus, le travail de saisie des données reviendrait aux composantes intéressées.

Florence COURTOIS : Souhaiteriez-vous intégrer cet aspect dans l'outil qui remplacera Apogée ?

Constance CHEVALLIER-GOVERS : Tout à fait, s'il est possible de prévoir pour chaque note un positionnement automatique dans le groupe, l'insertion des données en serait grandement facilitée. En outre, cela permettrait sans doute une stratégie plus globale.

Jean BRETON : Certains étudiants en mobilité peuvent arriver avec une moyenne supérieure au meilleur étudiant de la promotion. Bien que souverain, le jury peut s'interroger sur la possibilité de redescendre cette moyenne au moins au niveau du 2^e de la promotion, dans la mesure où l'étudiant concerné a déjà été informé de ses notes voire des grilles de conversion. Le fait de descendre la note peut-il poser problème vis-à-vis de l'étudiant en mobilité ? Et inversement, est-ce que le fait de ne pas la modifier pourrait nous mettre en difficulté par rapport aux étudiants qui n'étaient pas en mobilité ?

David DECHENAUD : Le jury est souverain, il peut parfaitement ajouter des points pour permettre l'attribution d'une mention ou d'une année, ou contraire en retirer. Sans trahir le secret des délibérations, il est important de pouvoir expliquer pourquoi cela peut se produire à l'étudiant qui s'interroge sur les raisons de ce changement : le jury a une

vision d'ensemble de tous les étudiants, et est capable de faire un classement que ne permet pas la simple grille ; il est autorisé à modifier la note et se saisit de cette possibilité. Si le jury procède fréquemment à ces modifications, il serait sans doute utile d'indiquer aux étudiants que la grille de conversion est indicative, et que les jurys sont souverains. Par ailleurs, certains étudiants peuvent ignorer que leur note sera convertie : il faut veiller à les en informer au moment de leur départ en mobilité.

Constance CHEVALLIER-GOVERS : Des outils comme Egracons pourraient permettre d'établir des notes beaucoup plus justes et d'éviter que des étudiants obtiennent une moyenne de 18 en raison de la manière de noter du pays concerné sans que cela corresponde à leur réel positionnement dans le groupe. Certains de nos partenaires nous demandent le positionnement dans le groupe au lieu de la note. Si nous faisons de même, nous arriverions peut-être à obtenir des conversions plus adéquates.

David DECHENAUD : Ces grilles de conversion ont été travaillées avec la DGD DIT, discutées en Commission pédagogique et présentées aujourd'hui en CFVU. Nous souhaitons maintenant les porter à la connaissance des composantes pour qu'elles puissent s'en saisir, et leur rappeler la nécessité d'informer les étudiants des modalités de conversion, quelles qu'elles soient. Nous attirerons également leur attention sur la compétence des jurys qui place les grilles de conversion au rang d'outils indicatifs.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021**
- 3. Information concernant la mise en place du DE Éducateur Technique Spécialisé**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM**
- 6. Discussion concernant l'équivalence de notes entre systèmes étrangers et système français**
- 7. Présentation du dossier d'accréditation de l'INSPE**
→ Présenté par Gilles FAURY
- 8. Questions diverses**

Dossier d'accréditation et de l'offre de formation 2021-2026 de l'INSPE de l'académie de Grenoble

—
Gilles Faury



Académie de Grenoble

○ : 4 sites INSPE

L'INSPE de l'académie de Grenoble en chiffres (2020-2021) :

- 4 sites de formation : Valence (26), Grenoble (38), Chambéry (73), Bonneville (74)
- 107 enseignants, 55 personnels administratifs et techniques
- 1970 étudiants, dont 815 professeurs stagiaires
- Master MEEF mentions PE (368 étudiants M1, 668 étudiants M2), EE (17 étudiants M1, 31 étudiants M2)
- Master 2 MEEF PIF (Apprentissage et enseignement : 14 étudiants, Didactique des sciences et numérique : 2 étudiants)
- Master MEEF SD, parcours :
 - Allemand (0,11)
 - Anglais (30,51)
 - Espagnol (10,25)
 - Italien (3,8)
 - Lettres classiques (1,5)
 - Lettres modernes (20,59)
 - Mathématiques (30,57)
 - Sciences de la vie et de la terre (26, 39)
 - Sciences physiques et chimiques (9, 26)
 - Numérique et sciences informatiques (9, 0)
 - Sciences économiques et sociales (11, 8)
 - Education physique et sportive (75, 123)
 - Histoire-Géographie (51, 54)
 - Documentation (4, 12)
 - Education musicale et chant choral (7, 6)
 - PLP Lettres Histoire Géographie (0, 6)
 - PLP-Mathématiques- Sciences physiques et chimiques (0, 8)

Accréditation 2021-2026

La préparation du dossier d'accréditation et du dossier d'offre de formation ont fait l'objet d'un partenariat étroit entre l'INSPE, le rectorat et les universités UGA et USMB (dont leurs UFR).

Les 6 axes stratégiques

- Continuum de formation
- Place de la recherche
- Ecole inclusive
- Enseignement et numérique
- Ouverture à l'international
- Formation des enseignants aux valeurs de la République et à la laïcité

Axe stratégique : Continuum de formation

de la L2 à la formation continue

- Poursuivre la création de modules préprofessionnalisation (L2-L3) avec les universités
- Une formation pour les AED-pré-pro à mettre en place
- Préparer l'intégration des étudiants des licences « CPPE »
- Renforcer l'efficacité des stages de master, en permettant aux étudiants de connaître une diversité des différents milieux d'exercice et cycles d'enseignement. Mettre en place la formation des lauréats aux concours qui ne sont pas issus du MEEF
- Mettre en place une formation en T0-T1-T3 reposant sur un bilan de compétences
- Formation continue, des conditions facilitantes pour un travail collaboratif : en septembre 2022 la FTLV du rectorat et l'INSPE vont déménager pour s'installer dans le même bâtiment « Pôle de l'éducation », sur le campus de Saint Martin d'Hères — Gières

Axe stratégique : Place de la recherche

Renforcer le lien recherche-terrain, dans le cadre du courant de l'éducation fondée sur les faits : choix des pratiques les plus efficaces pour améliorer les apprentissages et réduire les inégalités.

Poursuivre et amplifier la collaboration entre enseignants et chercheurs

- Dans les UE :
 - Connaissances et compétences travaillées de manière différente selon les mentions et les parcours
 - Contenu commun aux mentions PE, SD, EE : principes de l'éducation fondée sur les faits, difficulté du lien recherche/terrain, exposé des différentes méthodes de recherche
 - Lien entre les apports en didactique disciplinaire (ou de pratique CPE) et ceux de SHS orientés sur la cognition
 - Séminaires de recherche réguliers : présentiel, distanciel, sur les 3 sites universitaires d'implantation de l'INSPE
- Dans le mémoire :
 - En M1 : introduction, méthode, recueil de données
 - En M2 : partie M1 + résultats et discussion
- Dans l'implication de l'INSPE :
 - Dans les projets de recherche régionaux, nationaux et internationaux
 - Dans le Pôle pilote PEGASE : collaboration formateurs/chercheurs/enseignants (Actions **1/2/3/4/5**)
- Faible pourcentage des enseignants-chercheurs parmi les enseignants de l'INSPE (<25%), à renforcer

Axe stratégique

Ecole inclusive

- Renforcement d'une double entrée pour l'École inclusive : culture commune ET enseignements des fondamentaux (mathématiques – français) en PE ou disciplinaires en SD/EE
- Sensibilisation à l'école inclusive dès la préprofessionnalisation (continuum de formation)
- Formation de formateurs

Le numérique

- Intégration au continuum de formation,
- Adossement à la recherche sur le numérique en éducation et collaboration avec les structures partenaires (universités-rectorat),
- Accompagnement plus resserré des étudiants et professeurs stagiaires ayant des difficultés d'accès au numérique

Ouverture à l'international

- Développement de la mobilité internationale étudiante (entrante et sortante) dans le cadre notamment des échanges Erasmus ;
- Création en cours de réflexion d'un parcours d'ouverture à l'international avec la création d'UE spécifiques comportant des stages à l'étranger en M1 et des modules intégrant une dimension internationale en M2
- Impulsion d'une politique de relations internationales pilotée par la recherche

Valeurs de la République – laïcité

- Notions et concepts, droits et devoirs, démarches pédagogiques
- Renforcement tout au long du continuum de formation : modules de préprofessionnalisation/AED, Master (+10h), lauréats de concours post-M2 non-MEEF, formation continuée et continue
- Création d'un outil en ligne à disposition des étudiants et des personnels éducatifs

Animation et conduite des missions de l'INSPE

- Bureau de direction : équipe de direction, responsables des 4 mentions et délégué académique à la formation du rectorat.
- Comité pédagogique : animé par DA chargé des études, composé des responsables pédagogiques des différentes antennes de l'INSPE.
- Conseil de l'INSPE

Pilotage stratégique de l'INSPE

- COSP : suivi et conseil dans la mise en œuvre du projet de l'INSPE, travail prospectif pour évolution du projet; veille stratégique.
- Comité partenarial : l'espace de discussion et d'arbitrage de toute question ayant trait au modèle économique du budget de projet.

Budget de projet : des choix pour concilier réforme et contexte économique

Le volume d'heures global d'une maquette

- Nous avons essayé de répondre à la fois aux exigences du ministère et à ne pas trop charger les maquettes en heures pour ne pas mettre les universités en difficulté : environ avec des maquettes de 760 h à 821 h plus mémoires et séminaires évalués à 40h
- La mention PE aura une maquette MEEF-PE limitée à 820 h
- Mutualiser au maximum les enseignements des parcours SD avec des parcours de Masters d'autres composantes,

La proportion CM/TD dans les maquettes

La proportion d'heures en CM pour des groupes de moins de 30 étudiants a été réduite.

Budget de projet : Partage des recettes et des coûts entre établissements

Mention	Part INSPE	Part autres composantes UGA ou part USMB
Mention PE	90%	10%
Mention SD	45%	55%
Mention EE	50%	50%
Mention PIF M1	Entre 0% et 100% suivant les options choisies par les étudiants	Entre 0% et 100% suivant les options choisies par les étudiants
Mention PIF M2	100%	0%

- Les différentes UE des Masters MEEF SD et EE sont prises en charges soit par une composante de l'UGA, soit par l'USMB, soit par l'INSPE de manière à respecter les pourcentages du tableau précédent.

- L'organisation des cours et le paiement des heures d'enseignement sont à la charge de la structure qui est responsable de l'UE.

Budget de projet : Partage des recettes et des coûts entre établissements

- **En matière de recettes**, les droits d'inscription des étudiants restent acquis par les établissements auxquels sont rattachés les antennes :
 - UGA pour les antennes Grenoble et Valence,
 - USMB pour les antennes de Chambéry et Bonneville.
- **La responsabilité des enseignements** : chaque établissement se voit affecter la responsabilité d'une partie des UE selon les cibles décrites dans le tableau précédent. L'organisation des cours (nombre de groupes, paiement CM-TD, etc.) et le paiement des heures d'enseignement sont à la charge de la structure qui est responsable de l'UE. L'imputation d'enseignement dans la "balance des heures" intervient lorsqu'un enseignant d'un établissement intervient dans une UE dont la responsabilité incombe à l'autre établissement. Le solde de la balance des heures donne lieu annuellement à reversement entre l'UGA et l'USMB.
- **Pour ce qui est de l'encadrement administratif**, chaque établissement s'engage, sur ses ressources, à mobiliser le personnel administratif (BIATSS) nécessaire au bon fonctionnement des formations dont il assure la responsabilité.

Offre de formation 2021-2026

Éléments nouveaux dans l'offre de formation renouvelée du master MEEF

- **PE** : renforcement du lien formation-recherche (adossement fort des UE à la recherche) et du lien disciplinaire-didactique, renforcement des fondamentaux maths/français, école inclusive.
- **SD** : renforcement du lien formation-recherche (adossement fort des UE à la recherche) et du lien disciplinaire-didactique (enseignement disciplinaire et didactique dans chaque UE), enseignements disciplinaires et didactiques lissés sur les deux années, école inclusive en M1 et en M2.
- **EE** : renforcement du lien formation-recherche (développement des compétences permettant de faire le lien recherche-terrain). Lissage et progressivité des contenus théoriques sur M1 et M2. Renforcement des contenus concernant les thématiques centrales pour l'évolution du système éducatif (élèves BEP – école inclusive, inégalités et violences).
- **PIF** : le M1 MEEF PIF sera ouvert à partir de la rentrée de septembre 2021 (il n'y avait qu'un M2 MEEF PIF jusque là), offre mutualisée en partie avec le master SDE de l'UGA.
- **DU** : fin en 2021-2022. Attente des consignes de formation des futurs professeurs stagiaires.

Offre de formation 2021-2026 : les stages

6 semaines en M1 (stage d'observation et de pratique accompagnée : SOPA)

12 semaines en M2 (norme : contractuels alternants en responsabilité en établissement scolaire, mais possibilité de SOPA)

Isabelle KRZYWKOWSKI : Qu'en est-il de la formation à mettre en place pour les Assistants d'éducation (AED) ? C'est une vraie difficulté, d'une part pour ne pas laisser ces étudiants seuls et d'autre part pour reconnaître l'encadrement que nous apportons.

Par ailleurs, nous sommes nombreux à nous inquiéter du fait que nos étudiants vont faire en M2 un stage en responsabilité alors qu'ils n'ont pas encore passé les concours ; quel encadrement leur sera offert pendant ces stages ?

Je me réjouis de la place que vous accordez à la relation entre formation et recherche. Le département des Lettres a perdu plusieurs postes en didactique, en particulier le poste de professeur, gelé depuis plusieurs années. Si les postes de didactique sont supprimés, c'est une modalité d'échanges très importante qui se perd. Je voudrais connaître la position de l'UGA à ce sujet. Dans le contexte de réduction de 6 à 7 % des moyens pour les maquettes de formation, ce travail de mutualisation s'est traduit par la fermeture d'un certain nombre de formations mutualisées entre les masters MEEF et les masters recherche de Lettres. Il y a quelques paradoxes qui doivent interpeller l'UGA.

Gilles FAURY : Différents dispositifs se sont succédés pour les AED. La formation que l'on propose pour ces nouveaux AED est à mettre en place. Il y a un certain nombre d'unités d'enseignement auxquelles les étudiants pourraient avoir accès, avec un suivi tutoré, mais pour l'instant nous n'avons pas de moyens pour cela. Le ministère prévoit un tutorat par des enseignants au sein des établissements. Pour favoriser la préprofessionnalisation de ces étudiants, nous pouvons envisager la mise en place d'un complément de formation à l'UGA : accès à des enseignements ponctuels (séminaires par exemple, avec la possibilité de retransmission par visioconférence), liens avec des enseignants de l'INSPE, etc. Tout cela n'est pour l'instant pas prévu ni budgété mais peut se discuter. En revanche, il faut veiller à ne pas surcharger ces étudiants AED : ils suivent une licence et passent 8h par semaine dans

un établissement ; ajouter des formations plus ou moins obligatoires pourrait les fragiliser, d'autant plus que beaucoup d'entre eux sont déjà proches d'être en difficulté dans leurs études. S'il faut prendre la mesure de ce risque, de tels compléments de formation pourraient accroître leur motivation et leur donner plus de moyens pour réussir leurs études.

Les étudiants de M2 en responsabilité dans les classes ne seront effectivement plus fonctionnaires stagiaires, mais contractuels. Ce service à tiers temps sera rémunéré à hauteur de 700 ou 800 € nets par mois. Les lieux de stages sont identifiés par les rectorats. Nous avons essayé de faire en sorte qu'ils soient au plus proche des sites de formation ; quelques postes sont assez éloignés en raison de contraintes particulières, notamment concernant les contrats d'alternance de conseillers principaux d'éducation et de certaines disciplines rares, et nous allons voir avec le rectorat s'il est possible de trouver une solution.

Il y aura des tuteurs en établissement et à l'INSPE, comme c'était le cas précédemment pour les fonctionnaires stagiaires.

Ces étudiants n'auront effectivement pas encore passé le concours mais le M1 sera axé sur les compétences professionnelles et les examens permettront de les valider. Nous avons mis en place plusieurs dispositifs (liste de vœux, entretiens...) afin de trouver la meilleure adéquation entre les postes existants et les profils des étudiants.

David DECHENAUD : Les dialogues d'orientation budgétaire et le déroulement de la campagne d'emplois pour l'année prochaine sont au programme du prochain Conseil d'administration. Je pense qu'il sera important d'attirer l'attention du pôle scientifique et de l'UFR s'il y a un poste bloqué depuis plusieurs années pour faire apparaître cet emploi en tête des priorités et qu'il soit publié dès que possible. Les considérations budgétaires liées à la carte de formation de l'INSPE sont très complexes. La situation de l'INSPE sur le plan institutionnel est particulière, et l'interface du rectorat, de l'UGA et de l'USMB a beaucoup d'implications. Ces derniers mois, l'UGA a travaillé pour que la contribution de l'USMB

dans le fonctionnement de l'INSPE soit à la hauteur de l'usage que cette université a des ressources de formation de l'INSPE. Ce rééquilibrage a lieu en présence de la Rectrice.

Gilles FAURY : L'offre de formation de l'INSPE prend également en compte cette complexité et cette interface entre le rectorat et les deux universités.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021**
- 3. Information concernant la mise en place du DE Éducateur Technique Spécialisé**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 6. Discussion concernant l'équivalence de notes entre systèmes étrangers et système français**
- 7. Présentation du dossier d'accréditation de l'INSPE**
- 8. Questions diverses**



**Présentation des RDE et
MCCC L, LP, M
Faculté d'Économie de
Grenoble**

CFVU du 17 juin 2021

RDE et MCCC de LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES, MASTERS

Obligation de voter les MCC (cf. [Article L613-1](#) Code de l'Éducation) :

*« Les modalités de contrôle des connaissances **doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent pas être modifiées en cours d'année** »*

RDE et MCCC de LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES, MASTERS

La CFVU vote les RDE et MCCC des formations portées par les composantes élémentaires hors composante académique.

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur la réglementation nationale :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté di 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

RDE et MCCC de LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES, MASTERS

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur le cadrage UGA :

- Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances de licence, licence professionnelle, master
- Note d'orientation pédagogique validée par la CFVU du 8 octobre 2020

RDE et MCCC de LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES, MASTERS

Seuls les RDE et MCCC de licences, licences professionnelles et masters de la Faculté d'Economie de Grenoble sont présentés pour vote à cette CFVU.

Les RDE et MCCC de la faculté de Droit et de l'IUGA seront présentés à la CFVU de juillet et de septembre.

RDE et MCCC de LICENCES FEG soumis au vote

- Licence mention **Economie et gestion** :

L'UFR FEG souhaite mettre en place une note seuil à 10/20 pour l'UE professionnalisation (stage) du parcours de L3 Ingénierie économique et pilotage de la performance.

Le parcours Economie et Gestion Droit (Valence) sera présenté en même temps que les licences de la faculté de Droit.

- Licence mention **Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales**, parcours Mathématiques, informatique sciences économiques (L2 L3)

RDE et MCCC de LICENCES PROFESSIONNELLES FEG soumis au vote

- Licence pro. **Métiers des ressources naturelles et de la forêt**, parcours Gestion et commercialisation des produits de la filière bois
- Licence pro. **Métiers de la GRH : formation, compétences, emploi**, parcours Gestion et accompagnement des parcours professionnels
- Licence pro. **Métiers de la GRH : assistant**, parcours Gestion des ressources humaines et de la paie
- Licence pro. **Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement**, parcours Economie et gestion de l'eau et des ressources

RDE et MCCC de MASTERS FEG soumis au vote

- Master mention **Economie de l'environnement de l'énergie et des transports (EEET)**, tous parcours
- Master mention **Economie Des Organisations (EDO)**, tous parcours
- Master mention **Economie du développement (EDD)**, tous parcours
- Master mention **Mathématique, Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales**, tous parcours
- Master mention **Sciences Sociales**, tous parcours

Gwenaël DELAVAL : La nouvelle accréditation est issue de l'ancienne accréditation pour les licences, licences professionnelles et masters. Des réductions d'heures ont été demandées par l'UGA. Pourrait-on avoir des éléments de comparaison avec les maquettes précédentes, afin de voir ce qui a été enlevé et ce qui a été réduit ?

Laurence BARALDI : Le travail a été engagé lors du conseil d'UFR du 10 décembre, selon le cadre pédagogique donné par la Vice-présidence Formation et le cadre budgétaire donné par la Présidence. Pour la Faculté d'Économie, le contexte budgétaire de l'UGA s'est traduit par le fait que nous devons travailler les maquettes de la nouvelle accréditation avec une cible d'économie de l'ordre de 6 %. Nous avons présenté le cadre aux élus du conseil avant tout engagement des responsables de formation dans le travail des nouvelles maquettes. Une fois le cadrage validé par le conseil d'UFR, tous les éléments ont été communiqués aux responsables de formation. Nous avons eu de nombreux échanges avec eux, puis nous les avons laissés complètement libres de travailler sur les maquettes en leur indiquant que le souhait de la direction et des élus était que ce travail soit réalisé avec leurs équipes pédagogiques. Nous avons accompagné les collègues, notamment pour la mise en place du parcours personnel et professionnel (PPP) des étudiants de licence. La licence Économie Gestion comprend de nombreux parcours, sélectifs et non sélectifs. La réflexion concernant ses nouvelles maquettes a été menée par une commission regroupant plus d'une dizaine de collègues, responsables d'année et de parcours. Quant aux 4 licences professionnelles, le travail a été mené par les responsables de formation et leurs équipes pédagogiques ; ils ont fait des choix d'évolution : créations et suppressions d'enseignements, évolutions d'intitulés, réflexions sur le contenu des matières et des UE, ainsi que sur le format pédagogique. De même, chaque responsable de mention et responsable de parcours de master a mené sa réflexion et son travail, l'a présenté à l'équipe pédagogique puis à l'équipe de direction, et enfin au Conseil

d'UFR. Le processus a été engagé par les responsables de formation début janvier et s'est terminé par la validation du conseil d'UFR ces dernières semaines.

Gwenaël DELAVAL : Même sans point de comparaison avec les maquettes précédentes, on voit ici l'effet des baisses d'heures demandées par la Présidence de l'UGA. La position de la Présidence qui a été annoncée, notamment en CFVU, était que ces baisses d'heures pouvaient être effectuées sans baisser la qualité des formations. Pourriez-vous nous confirmer que c'est bien le cas ?

Laurence BARALDI : Il y a une hausse de 44 heures pour les formations de licence. Le responsable du département, avec les responsables de parcours et d'année, a travaillé pour assurer au mieux la qualité de la formation, notamment en termes d'accompagnement des étudiants, d'introduction de stages, et de PPP. Pour les licences professionnelles, les responsables de formation ont envisagé ce travail comme une opportunité de réfléchir à nouveau à leur pratique pédagogique et au contenu de certains enseignements ; ils ont proposé des évolutions, en veillant à ne pas altérer la qualité du contenu et de l'accompagnement mis en œuvre. Le travail a été mené de la même manière pour les masters ; les discussions ont été un peu plus délicates pour une formation. Les responsables de certains masters ont demandé d'ouvrir en apprentissage à la rentrée 2021, ce qui conduit à respecter un volume minimal d'heures. Nous avons travaillé selon la cible d'économie demandée, mais en tenant compte des spécificités des formations.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Je prends bonne note du fait que les formations n'ont pas baissé en qualité. Néanmoins, il fallait faire 6 à 7 % d'économie. Comment avez-vous procédé ? Est-ce que ce sont les conditions de travail des collègues qui se trouvent dégradées ? Avez-vous également réussi à préserver miraculeusement les CM en CM, les CM/TD en CM/TD, le nombre d'heures, etc. ?

Laurence BARALDI : Nous n'avons pas imposé les leviers aux collègues. Certaines formations à très petits effectifs (10 étudiants) comprenaient des enseignements en CM. Les responsables de formation nous ont expliqué qu'au regard du nombre d'étudiants ces dernières années et de la manière dont les enseignements étaient construits et réalisés (avec d'importantes productions des étudiants : exposés, travaux de synthèse...) ils avaient réfléchi à leur pratique pédagogique et choisi parfois de mettre en œuvre le cours sous une forme mixte, c'est-à-dire en CM/TD. Nous avons indiqué que tout cela devait être partagé en amont avec les collègues, et qu'il n'était en aucune manière attendu qu'un responsable de formation prenne de manière unilatérale la décision.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Pour préserver les formations et essayer de préserver les étudiants, nous n'avons pas préservé nos collègues. Même si le travail s'est déroulé en discussion collective, il y avait des pressions très fortes, qui finissent par avoir des conséquences sur la formation et par aboutir à l'épuisement général des collègues. Monsieur DECHENAUD s'était engagé à nous présenter les critères qui avaient mené à ce calcul de 7 % de baisse dans chaque composante. À ma connaissance, nous ne les avons toujours pas reçus. Cela nous inquiète d'autant plus que manifestement il a parfois été possible de minorer cet impact. Je pense qu'il serait important que la CFVU puisse accéder à ces réflexions préalables, et peut-être également à un état des lieux des manières dont chacun a procédé et des conséquences concrètes de ces nouvelles maquettes notamment concernant les conditions de travail.

David DECHENAUD : Chaque direction d'UFR a reçu il y a plusieurs mois la cible financière et la manière dont elle avait été calculée. Ces éléments peuvent être transmis aux responsables de formation pour comprendre les raisons budgétaires pour lesquelles leur direction de composante, se faisant le relais de la Présidence, les amène à travailler dans cette

direction. Il n'y a pas eu de modification des cibles ; aucune composante n'a échappé à l'application de cette règle.

Laurence BARALDI : Avant d'engager un travail de réflexion avec les responsables de formation, nous avons présenté au conseil d'UFR ce qui était demandé à notre composante. Lors de notre première réunion avec les responsables de formation, nous avons très clairement communiqué le cadre dans lequel on nous demandait de travailler.

Gwenaël DELAVAL : Vous dites que les conversions d'heures CM en heures TD ont fait l'objet d'une réflexion des équipes pédagogiques sur leurs pratiques. Tous les cours magistraux de l'ancienne maquette du Master 2 Sciences sociales ont été convertis sans que les équipes aient leur mot à dire, passant de 6 heures CM à 5 heures CM et 1 heure TD.

Laurence BARALDI : Étant dans une relation de confiance avec les responsables de formation, je n'ai pas contrôlé la manière dont chacun d'entre eux travaillait. Je leur ai fait part des souhaits de la direction de la Faculté d'Économie à plusieurs reprises, notamment lors de conseils d'UFR, en indiquant que les multiples leviers pouvant être utilisés leur étaient confiés et en leur demandant de travailler les nouvelles maquettes avec leurs équipes pédagogiques. Le responsable de ce master nous a indiqué qu'il discutait avec son équipe pédagogique, que ce n'était pas toujours facile mais que bon an mal an, à la fin du processus, le travail avait abouti à cette proposition de maquettes. Je n'ai pas participé aux réunions que chaque responsable de formation a engagées avec ses équipes, car j'ai considéré que mon rôle était de coordonner, de piloter ce processus, et de faire confiance aux responsables de formation.

Gwenaël DELAVAL : Vous assumez donc le fait de présenter une maquette avec des transformations d'heures CM en heures TD sans aucun changement de contenus ni de pratiques pédagogiques.

Laurence BARALDI : Je fais confiance au responsable de formation pour avoir mené ces transformations à partir d'une réflexion sur les matières à la fois du point de vue de leurs contenus pédagogiques et du format qu'il souhaitait donner.

David DECHENAUD : Dès lors que le collègue en charge de la matière se verra confier des heures de travaux dirigés, il lui sera demandé de faire des travaux dirigés et non pas un cours magistral.

Gwenaël DELAVAL : Je vous confirme que les personnes qui intervenaient sur l'ancienne maquette et qui vont continuer d'intervenir sur la nouvelle, avec une heure de TD à la place d'une heure de CM, ont été informés qu'ils n'avaient pas à changer le contenu du CM qu'ils donnaient auparavant.

David DECHENAUD : Je contredirai les collègues qui leur ont donné cette information. Je réaffirme notre engagement selon lequel une heure inscrite en cours magistral dans un règlement des études est enseignée en cours magistral ; si elle est indiquée en travaux dirigés, le collègue est invité à faire un TD et non plus un CM. Il n'est pas question de faire un CM qui serait rémunéré en heures TD. J'interviendrai s'il le faut pour faire appliquer le règlement des études. La question n'est pas celle du nombre d'étudiants mais de la méthode pédagogique utilisée.

Gwenaël DELAVAL : Le niveau master 2 et les enseignements dispensés justifient tout à fait le format de cours magistral. Ce sont souvent des cours pour lesquels l'exercice des travaux dirigés n'a pas lieu d'être.

David DECHENAUD : C'est votre appréciation. J'ai dispensé des TD en master 2, et cela se passait très bien. J'avais choisi cette modalité d'enseignement qui était adaptée à mon objectif pédagogique ; il n'était nullement question à l'époque d'envisager des cibles financières. Pour certaines formations, il est possible que seuls les CM se justifient au

regard de l'objectif de l'équipe pédagogique en termes d'acquisition de connaissances et de compétences, mais je ne pense pas qu'il y ait d'incompatibilité entre le niveau de master 2 et le format TD. En revanche, il faut que le contenu de l'enseignement soit en adéquation avec son intitulé et la rémunération qui l'accompagne.

Laurence BARALDI : A la Faculté d'Économie, nous avons des masters qui depuis bien longtemps pratiquent CM et TD.

Gwenaël DELAVAL : Avec une répartition de 20h de CM et 4h de TD ?

Laurence BARALDI : Je ne suis pas une spécialiste de toutes les maquettes. La répartition est faite par le responsable de formation, en adéquation avec les syllabus et le contenu pédagogique des matières. Elle peut être assez variable ; il n'y a pas de définition stricte du volume de l'un et de l'autre. Lorsque les responsables pédagogiques m'ont posé la question des CM et des TD, j'ai clairement indiqué par mail qu'elle ne pouvait avoir une réponse qu'au regard d'une matière, de ses objectifs et de son format pédagogiques.

Gwenaël DELAVAL : Cela contredit le fait que la transformation a été faite sur toutes matières avec exactement la même proportion.

Laurence BARALDI : Le responsable de formation l'a faite en connaissance de ce qu'il pratique dans sa formation, sachant qu'il en a la charge depuis plusieurs années. J'ignore si cet élément a eu une incidence sur la répartition, mais depuis 2019 cette formation est ouverte en apprentissage.

Gwenaël DELAVAL : Cette formation étant ouverte en alternance, elle doit comprendre au minimum 401 heures. Le volume de formation du master 2 en Sciences sociales s'élève à 402 heures pour le contrat d'apprentissage, or seulement 376 heures sont indiquées dans les MCCC.

Pourriez-vous nous expliquer les raisons de cette différence ?

Laurence BARALDI : Le volume minimal de 401 heures ne comprend pas uniquement des heures d'enseignement. Les MCCC ont fait l'objet d'un travail avec nos responsables de formation continue et chargés de professionnalisation, pour accompagner les responsables des formations en apprentissage et parvenir à une présentation rigoureuse du volume horaire. Ces 401 heures englobent également les heures d'accompagnement, avec des séances collectives encadrées et des séances de travail en autonomie, et les heures d'examen. Nous avons souhaité harmoniser la présentation pour l'ensemble des formations concernées par l'apprentissage, en faisant apparaître dans les commentaires les heures qui venaient s'ajouter. Le Pôle réglementation nous a en effet indiqué que toutes les heures ne devaient pas forcément apparaître dans les MCCC, mais qu'il était conseillé de les mentionner dans la partie commentaire, ainsi que dans le règlement des études.

Gwenaël DELAVAL : Il y a donc des heures de tutorat collectif encadré et des heures non encadrées. Est-ce qu'une partie du volume minimal correspond à des heures pendant lesquelles les étudiants en contrat d'apprentissage n'ont aucun enseignant en face d'eux ?

Laurence BARALDI : Ce sont des heures dédiées au travail sur leur projet, selon ce qui est prévu dans le cadre de la formation continue et de l'apprentissage.

David DECHENAUD : Il s'agit d'une règle très spécifique à la formation continue et en particulier à l'apprentissage. Nous avons par exemple l'obligation de compter le temps en bibliothèque pour la préparation de travaux. Le calcul du volume d'heures de formation doit inclure ce type d'heures, même s'il s'agit de travail en autonomie.

Laurence BARALDI : Le tutorat individuel n'apparaît pas non plus dans

les MCCC. Le Pôle réglementation nous a indiqué qu'il n'était pas nécessaire d'afficher ces heures d'accompagnement individuel, mais ces heures sont bien mises en œuvre.

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des licences, licences professionnelles et masters de la Faculté d'Économie sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	20
Membres représentés	5
Nombre de votants	25
Voix favorables	17
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	8

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des licences, licences professionnelles et masters de la Faculté d'Économie.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 3. Information concernant la mise en place du DE Éducateur Technique Spécialisé**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM**
- 6. Discussion concernant l'équivalence de notes entre systèmes étrangers et système français**
- 7. Présentation du dossier d'accréditation de l'INSPE**
- 8. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 20 mai 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Voix favorables	20
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021**
- 3. Information concernant la mise en place du DE Éducateur Technique Spécialisé**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
→ Présenté par David DECHENAUD
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM**
- 6. Discussion concernant l'équivalence de notes entre systèmes étrangers et système français**
- 7. Présentation du dossier d'accréditation de l'INSPE**
- 8. Questions diverses**

Evolutions ODF Non Accréditée

Modifications RDE MCCC : DU « Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball » - UFR STAPS

- Sur le changement d'intitulé du diplôme : qui devient « Développement sportif de structure professionnelle de basket-ball »

Ce DU n'est proposé qu'en FC et afin que les stagiaires puissent mobiliser leur Compte Personnel de Formation, l'UFR souhaite inscrire ce DU au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations. Pour cela, l'intitulé doit être modifié, en effet, le RSCH enregistre des formations centrées sur l'acquisition de compétences transversales, complémentaires à un métier existant, le nom précis du métier n'a pas vocation à apparaître dans le titre. Si le nom actuel était conservé en l'état, afin d'obtenir un référencement, une inscription serait nécessaire au Répertoire National de la Certification Professionnelle, la procédure est plus complexe avec une grande incertitude sur cette reconnaissance.

- Sur les modalités d'enseignement : proposer une formule hybride : présentiel et distanciel. Et ceci afin de limiter les frais de déplacement des stagiaires FC, organiser les enseignements sous 2 formes : un regroupement par mois, en présentiel, de 2 jours ; 4 demi-journées en distanciel par mois

Evolutions ODF Non Accréditée

Modifications RDE MCCC : DU « Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball » - UFR STAPS

- Sur l'attribution d'un quitus aux 3 UE d'enseignement lorsque la condition d'assiduité aux enseignements (présence obligatoire) a été respectée : Face au non respect de cette obligation, par certains stagiaires, cette année, l'UFR souhaite la mise en place de cette disposition.
 - Sur la nécessité d'obtenir ce quitus : pour pouvoir déposer un rapport de stage et le soutenir devant un jury, qui constituent actuellement les deux seuls éléments des conditions de validation de la formation.
 - Sur la date de remise du rapport de stage : décalée de 2 jours, 08/06/2021 (en 2020-2021) au 10/06/2022 (en 2021-2022)
 - Sur le tarif FC 2021-2022 (4500 €) : celui-ci a été présenté (tarif inchangé/2020-2021) en CFVU du 15/04/2021, mais sous l'intitulé d'origine, demande d'approbation, pour régularisation, sous l'intitulé modifié
- Précision : le tarif FI fera l'objet d'une présentation avec l'ensemble des tarifs FI de l'ODF NA, pour approbation avec le nouvel intitulé, en CFVU du (16/09/2021 ?).

Modifications RDE MCCC : DIU Soins palliatifs et accompagnement – UFR de Médecine

Ce DIU existe depuis plusieurs années mais le nom, le nombre d'heures, la durée, les tarifs n'étaient pas les mêmes dans les différentes universités partenaires. Ces modifications ont donc pour vocation d'harmoniser la formation dans toutes les universités et notamment en fonction de l'affichage de l'Université Lyon 1, qui pilote ce DIU.

- Sur le changement d'intitulé du diplôme : qui devient « Approfondissements en soins palliatifs ».
- Sur la diminution de la durée à 1 an : proposée précédemment en 2 ans.
- Sur la modification du nombre d'heures : qui passe de 74h à 70h.
- Sur le tarif FC 2021-2022 (1300 €) : celui-ci a été présenté en modification en CFVU du 15/04/2021, mais sous l'intitulé d'origine, demande d'approbation, pour régularisation, sous l'intitulé modifié
Précision : le tarif FI fera l'objet d'une présentation, avec l'ensemble des tarifs FI de l'ODF NA, pour approbation avec le nouvel intitulé, en CFVU du (16/09/2021 ?)

Isabelle KRZYWKOWSKI : Concernant la présence obligatoire pour le DU Développement sportif de structure professionnelle de basket-ball, il me semble que l'on pourrait a minima distinguer les absences justifiées des absences injustifiées, et le mentionner dans le règlement des études afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. D'une manière générale, je pense que lorsque nous avons affaire à des étudiants majeurs, cette formulation est assez déplacée.

Comment le tarif de formation initiale du DIU Approfondissements en soins palliatifs, qui s'élève à 800 €, se justifie-t-il ? Je suppose qu'il n'y a pas, ou alors très rarement, d'aides pour les étudiants.

J'aurais également aimé avoir davantage d'informations quant à l'ouverture aux sciences humaines qui semble se limiter à l'éthique et au droit. Dans l'évolution que connaissent aujourd'hui les soins palliatifs, la réflexion pourrait être élargie, avec l'apport d'autres sciences humaines telles que la littérature.

David DECHENAUD : L'obligation d'assiduité est une terminologie utilisée de manière uniformisée dans nos diplômes. Son expression pour les formations s'adressant à des publics majeurs peut être discutée. Nous pouvons soumettre au vote de la CFVU les modifications de ce DU, sous réserve que soit spécifié le fait que la condition d'assiduité peut être levée lorsque l'étudiant justifie son absence.

Il serait intéressant d'avoir un échange avec l'équipe pédagogique au sujet de l'approche des soins palliatifs.

Pour les diplômes d'université, nous faisons une vérification de couverture exacte des coûts de fonctionnement. Nous devons effectivement nous assurer que les dotations que l'État nous octroie pour les formations accréditées ne sont pas utilisées pour les formations non accréditées. Les étudiants peuvent demander une exonération.

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

Les modifications du DIU *Soins palliatifs et accompagnement* et du DU *Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball* sont soumises au vote – sous réserve que soit spécifiée, dans le règlement des études du DU, la possibilité de lever la condition d'assiduité lorsque l'absence est justifiée.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	19
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications du DIU *Soins palliatifs et accompagnement* et du DU *Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball* – sous réserve que soit spécifiée, dans le règlement des études du DU, la possibilité de lever la condition d'assiduité lorsque l'absence est justifiée.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 20 mai 2021**
- 3. Information concernant la mise en place du DE Éducateur Technique Spécialisé**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM**
- 6. Discussion concernant l'équivalence de notes entre systèmes étrangers et système français**
- 7. Présentation du dossier d'accréditation de l'INSPE**
- 8. Questions diverses**
→ Néant

La séance est levée à 18h55.

Annexes

1a – Création du DE *Éducateur Technique Spécialisé*

1b – RDE

1c – MCCC

2 – Conversion des notes dans le cadre d'une mobilité internationale

3a – Dossier d'accréditation de l'INSPE

3b – Offre de formation de l'INSPE

4 – Tableau récapitulatif des RDE et MCCC de la Faculté d'Économie

5 – Relevé de décisions du 20 mai 2021

6a – Modification du DU *Directeur sportif de structure professionnelle de basket-ball*

6b – MCC

6c – Modification du DIU *Soins palliatifs et accompagnement*

6d – RDE

6e – Dossier

6f – Annexe financière